



PRISE DE POSITION  
VOTATION FÉDÉRALE

# LES CSP DISENT **NON** À L'INITIATIVE « PAS DE SUISSE À 10 MILLIONS ! »

## Argumentaire annexe à la prise de position

---

### Les CSP disent NON à l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! »

Le 21 mai 2026 / Le 14 juin prochain, les citoyennes et citoyens suisses devront se prononcer sur l'initiative populaire fédérale « Pas de Suisse à 10 millions ! ». Forts de leur expérience de terrain auprès de personnes en situation de précarité, dont de nombreuses personnes étrangères ou issues de la migration, les CSP de Suisse romande souhaitent rappeler quelques réalités concrètes et exprimer leurs profondes inquiétudes face à cette initiative.

L'initiative demande d'inscrire dans la Constitution fédérale une limite stricte à la population résidante permanente en Suisse, fixée à 10 millions de personnes avant 2050. Selon celle-ci, dès que les 9,5 millions d'habitant·e·s seraient atteints, des mesures devraient être prises, notamment dans les domaines de l'asile et du regroupement familial. À terme, l'initiative pourrait également conduire à la dénonciation d'accords essentiels entre la Suisse et l'Union européenne, dont l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) (<https://www.zas.admin.ch/fr/accord-sur-la-libre-circulation-des-personnes-ue>; <https://www.europa.eda.admin.ch/fr/libre-circulation-des-personnes>).

Pour les CSP, cette initiative ne constitue pas une réponse adéquate aux défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels la Suisse est confrontée. Elle risque bien au contraire de fragiliser davantage les personnes déjà précarisées, de restreindre les droits fondamentaux de toutes et tous et de désigner les personnes étrangères comme responsables de problèmes sociétaux, dont les causes bien plus profondes ne leur sont aucunement imputables.

### Des problèmes réels, mais une réponse inadéquate et erronée

Les CSP ne nient pas les tensions que connaît la société suisse : pénurie de logements abordables, hausse du coût de la vie, pression sur les salaires, difficultés d'accès aux soins ou surcharge des infrastructures dans certaines régions. Ces préoccupations sont réelles et doivent être prises au sérieux.

Mais faire de la migration la cause principale de ces problèmes est une réponse trop simpliste, xénophobe et totalement erronée à des questions complexes. Les personnes qui s'adressent aux CSP ne sont pas responsables de la pénurie de logements, de la hausse des primes d'assurance-maladie ou de la dégradation des conditions de travail. Elles en sont les premières victimes.

Dans nos consultations, nous rencontrons des familles qui peinent à payer leur loyer, des travailleuses et travailleurs à bas salaire, des jeunes en formation sans marge financière, des personnes isolées ou encore des personnes étrangères, du domaine de l'asile ou non, confrontées aux lois migratoires extrêmement strictes et à des démarches administratives longues et exigeantes. Ces situations appellent des politiques sociales solides, une protection effective des droits et des réponses ciblées. Elles ne seront pas résolues par un plafond démographique rigide.

Les CSP rappellent également que plusieurs secteurs essentiels de l'économie suisse dépendent fortement de la présence de travailleuses et travailleurs étranger·e·s. Les domaines de la santé, des soins, de la construction, de l'hôtellerie-restauration ou encore de l'aide à domicile connaissent déjà d'importantes difficultés de recrutement. Une limitation rigide de la population résidante risquerait d'accroître les pénuries de personnel et de fragiliser des services indispensables au fonctionnement de notre pays.

Par ailleurs, les mouvements migratoires évoluent en fonction de la situation économique et géopolitique. L'année 2023, souvent citée dans le débat public, correspondait à une période de forte activité économique et de très faible chômage en Suisse. Depuis lors, l'immigration nette a déjà diminué. Présenter les phénomènes migratoires comme une progression incontrôlée et permanente constitue un argument mensonger.

### **Obtenir et conserver un droit de séjour : un parcours déjà très difficile**

Les CSP tiennent également à rappeler que l'obtention d'un droit de séjour en Suisse n'est pas une simple formalité. Les personnes étrangères que nous accompagnons doivent répondre à des conditions strictes, fournir de nombreux documents, respecter des délais courts et faire face à des décisions administratives lourdes de conséquences. Le regroupement familial, par exemple, est loin d'être automatique. Il peut être refusé pour des questions de revenu, de logement, de délais ou d'âge des enfants. Derrière ces dossiers, il y a des familles séparées, des enfants qui grandissent loin d'un·e parent·e et des personnes qui attendent une décision pendant de longs mois, voire des années.

Les CSP constatent régulièrement combien ces démarches restent difficiles, y compris pour des personnes établies en Suisse depuis longtemps. Présenter le regroupement familial ou le droit de demeurer comme des mécanismes faciles et incontrôlés ne correspond pas à la réalité du terrain.

### **Un risque accru de précarisation**

L'initiative prévoit que, dès le dépassement du seuil de 9,5 millions d'habitant·e·s, des mesures soient prises notamment dans le domaine de l'asile et du regroupement familial. Elle prévoit également que les personnes admises à titre provisoire ne puissent plus obtenir d'autorisation de séjour ou d'établissement, ni la nationalité suisse, sous réserve des règles impératives du droit international (bk.admin.ch).

Les CSP ne peuvent ignorer les conséquences sociales d'un tel durcissement. Empêcher ou rendre plus difficile la stabilisation du séjour, c'est maintenir des personnes dans l'incertitude et dans une forme de précarité durable. C'est aussi compliquer l'accès au travail, à la formation, au logement, à la vie familiale et à une insertion sociale stable, sans parler des conséquences psychologiques importantes. L'expérience de terrain montre qu'une personne maintenue dans l'incertitude administrative et dans un statut précaire devient alors encore plus vulnérable : elle fait moins valoir ses droits, notamment en matière d'accès aux soins, et accepte plus facilement des conditions de travail difficiles ou abusives.

Les CSP constatent régulièrement la vulnérabilité des personnes précaires face à certains abus : salaires impayés, contrats peu clairs, horaires abusifs, absence de couverture sociale, travail non déclaré ou encore exploitation. Fragiliser davantage les statuts de séjour ne protège pas les travailleuses et travailleurs en Suisse. Au contraire, cela favorise les zones grises et accroît les risques d'exploitation. Par ailleurs, l'initiative ne supprimerait pas les besoins économiques réels du pays. Elle risque plutôt de déplacer une partie du phénomène migratoire vers davantage de travail frontalier ou de séjours de courte durée, puisque certaines catégories de personnes ne seraient pas comptabilisées dans la population résidente permanente. Une telle évolution pourrait démanteler encore plus les conditions de travail et affaiblir les protections sociales.

### **Protéger les droits plutôt que fragiliser les statuts**

L'initiative vise aussi, à terme, l'Accord sur la libre circulation des personnes. Or cet accord ne concerne pas uniquement les personnes étrangères : il touche également l'organisation du marché du travail, les conditions de travail et les droits des salarié·e·s en Suisse.

Les CSP s'inquiètent en particulier du risque d'affaiblissement des protections liées aux conditions de travail. Les mesures d'accompagnement à la libre circulation ont notamment pour objectif de lutter contre le dumping salarial et de protéger les salaires. Leur remise en cause ferait peser un risque accru sur les travailleuses et travailleurs les plus exposé·e·s, qu'ils ou elles soient Suisses ou étranger·e·s : personnel peu qualifié, personnes à bas salaire ou employé·e·s dans des secteurs où les abus existent déjà.

De nombreux secteurs essentiels continueront par ailleurs à avoir besoin des travailleuses et des travailleurs, avec ou sans plafond démographique. Si les voies régulières de séjour et de travail sont trop fortement restreintes, une partie de ces besoins risque d'être couverte autrement : par des statuts plus courts, plus précaires, ou par du travail non déclaré. En effet, puisque les personnes résidant moins de douze mois ne seraient pas comptées comme population permanente, le risque est important que les employeurs privilégient des emplois de courte durée, ce qui aurait pour effet de réinstaurer le statut inhumain de saisonnier, avec des droits extrêmement limités, sans couverture financière et sans regroupement familial possible.

Les CSP s'inquiètent également des conséquences qu'une remise en cause des accords avec l'Union européenne pourrait avoir pour l'ensemble du pays. Une telle évolution créerait une forte incertitude politique et juridique autour des accords bilatéraux, essentiels dans des domaines aussi importants que l'économie, la recherche, la formation, les transports ou certaines coopérations internationales. Ces conséquences ne concerneraient pas uniquement les personnes étrangères vivant en Suisse. Elles pourraient aussi toucher les nombreuses Suissesses et nombreux Suisses vivant à l'étranger, ainsi que les personnes frontalières qui traversent quotidiennement les frontières pour des raisons professionnelles ou familiales.

## **Une menace pour les droits humains fondamentaux**

Outre l'ALCP, à partir du seuil de 10 millions, l'initiative propose de « dénoncer les accords internationaux ». Cela représente un danger réel pour les droits fondamentaux de toutes et tous, puisque sont potentiellement visées des textes comme la Convention relative au statut de réfugié, la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), mais aussi les différentes conventions onusiennes, telles que la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention d'Istanbul, la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, la Convention contre la torture ou encore la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale.

Une telle dénonciation pourrait revenir purement et simplement à abolir le droit d'asile et le droit à la vie familiale. Plus encore, l'abandon du droit international saperait les fondements des droits humains pour les personnes étrangères, mais aussi pour les résident·e·s suisses. N'oublions pas que la CEDH a fortement contribué à l'introduction du droit de vote des femmes en Suisse dans les années 70.

## **Pour une Suisse qui protège plutôt qu'elle n'exclut**

Au-delà des chiffres et des projections démographiques, il y a des femmes, des hommes, des enfants et des familles. Il y a des personnes qui travaillent, se forment, paient des impôts, élèvent leurs enfants ici et contribuent chaque jour au fonctionnement de la société suisse.

Les CSP souhaitent également souligner que la Suisse possède une longue tradition humanitaire et d'accueil, construite au fil de son histoire, qui doit être préservée et défendue. Les questions liées à l'asile et aux migrations ne sont pas nouvelles. Elles doivent être abordées avec sérieux, lucidité et humanité, sans instrumentalisation des peurs ni désignation de boucs émissaires.

Les CSP estiment que les défis auxquels la Suisse est confrontée doivent être pris au sérieux. Mais ils doivent l'être avec des réponses justes : logements accessibles, protection des salaires, politiques sociales solides et accès effectif aux droits pour toutes et tous, sans distinction d'origine, de confession, de nationalité, de couleur de peau ou de statut administratif.

L'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! » prend définitivement une direction anti-sociale et discriminatoire. Elle désigne les personnes étrangères comme un problème à contenir, alors qu'elles font pleinement partie de notre société et contribuent à sa vie économique, sociale et culturelle. Si elle venait à être acceptée, celle-ci renforcerait la stigmatisation, l'exclusion, le racisme et la précarité, tout en détériorant les droits acquis pour toutes et tous.

**Pour toutes ces raisons, les CSP de Suisse romande recommandent vivement de REJETER l'initiative populaire fédérale « Pas de Suisse à 10 millions ! ».**